

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)  
de Monsieur HUCHOT et Madame COUEGNAT, Conseillers  
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique  
Madame CHOUART, Greffière

**09 heures 00**

01)

**DOSSIER N° 2602283**

**RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT**

**Titre de l'affaire** PROTESTATION ELECTORALE - Contestation de la proclamation des résultats du premier tour aux élections municipales de Montazels (11)

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur x	SELARL ITINERAIRES DROIT PUBLIC CADOZ-LACROIX-REY-VERNE
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Madame x	Madame x
<b>Défendeur</b>	Monsieur x	SELARL HORTUS AVOCATS
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x

	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur x	Monsieur x
<b>Défendeur</b>	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
<b>Observateur</b>	PREFECTURE DE L'AUDE	

02) DOSSIER N° 2400026 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT

**Titre de l'affaire** Annulation de l'arrêté n° DP 3417223M01080 en date du 7 juillet 2023 par lequel le maire de la commune de Montpellier s'est opposé à la déclaration préalable de travaux ou d'aménagements déposée par M. x en vue de la régularisation pour une terrasse couverte sur un terrain sis 6 rue du Docteur Louis Perrier.

	Nom des parties	Représentants des parties
<b>Demandeur</b>	Monsieur x	CABINET LO AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MONTPELLIER	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)

03) DOSSIER N° 2400164 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT

**Titre de l'affaire** Annulation de l'arrêté n°4516/23 en date du 4 septembre 2023 par lequel le maire de la commune de Loupian a mis en demeure Mme x de remettre en état les parcelles cadastrées B1535, B1538 et B1539, sises lieux-dits La Menlarede et Combe Rouge Sud et l'a condamnée au versement d'une astreinte de 50 euros par jour de retard

	Nom des parties	Représentants des parties
<b>Demandeur</b>	Madame x	SELARL GAILLARD - ROBERT (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE LOUPIAN	maire

